

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 SG 33** Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2014 DPP 1046 du 15 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la convention cadre relative à la révision du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Seine et Marnes franciliennes » ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la convention de partenariat avec le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

Vu la Convention cadre relative à la révision du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Seine et Marnes franciliennes » signée par la Maire le 8 novembre 2016 ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017 par laquelle Madame la Maire de Paris a présenté le projet de Stratégie de résilience de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat avec le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**